



Février 2011

🔗 POLITIQUE DES PÔLES

- 🔗 *Appels à projets R&D* > Les nouvelles orientations de l'analyse des projets de R&D collaboratifs du FUI
- 🔗 *Journée nationale des pôles* > La 8e journée nationale des pôles de compétitivité : la publication des interventions
- 🔗 *Recherche publique* > Politique des pôles de compétitivité : quel impact pour les organismes de la recherche publique ?
- 🔗 *Écosystèmes des pôles* > Les pôles de compétitivité débattent de leur articulation avec leur écosystème local et européen
- 🔗 *Normalisation* > Des outils méthodologiques pour renforcer le « management » de l'innovation : quel rôle pour les pôles ?
- 🔗 *Financement privé* > Une nouvelle brochure pour aider les PME des pôles à bénéficier de financements privés
- 🔗 *Zoom investissements d'avenir* > 1^{er} appel à projets « Equipex » : 52 équipements d'excellence retenus, pour un montant total de 340 millions d'euros

🔗 ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

- 🔗 *PCRD* > Les appels à projets « régions de la connaissance » : une opportunité pour les pôles de compétitivité de renforcer leurs actions de coopérations transnationales

🔗 INTERNATIONAL

- 🔗 *Partenariat international* > Une cinquantaine d'actions à l'international : c'est le fruit des accompagnements lancés par la DGCIS et Ubifrance dans le cadre de la convention de 2009

🔗 LES PÔLES EN ACTION

FOCUS PROJET ABOUTI

- 🔗 *Santé* > Ingenis : de nouvelles thérapies grâce aux progrès de l'ingénierie des génomes

VIE DES PÔLES

- 🔗 *Partenariat européen* > Le pôle Atlanpole Biothérapies fédère des pôles européens autour de l'ingénierie tissulaire et de la médecine régénérative
- 🔗 *Cartographie des savoirs-faires rares* > Le pôle Techtera lance une cartographie des savoirs rares des textiles techniques
- 🔗 *Coopérations méditerranéennes* > Le pôle PASS engage des coopérations concrètes avec les pays méditerranéens producteurs de plantes aromatiques

Les nouvelles orientations de l'analyse des projets de R&D collaboratifs du FUI

Le soutien aux projets de R&D collaboratifs, vecteurs d'innovation, prend désormais en compte, de manière plus importante, les perspectives économiques des projets.

L'anticipation des retombées économiques, dès la conception des projets, doit être une exigence croissante des partenaires des projets afin de renforcer l'impact économique des projets soutenus en termes de création de d'activité et d'emplois.

Dans le cadre du FUI...

Depuis le 11^e appel à projets de recherche et de développement (R&D) collaboratifs des pôles de compétitivité, des évolutions dans l'analyse des projets ont vu le jour. Le cahier des charges de l'appel à projets réaffirme l'attention portée par les ministères financeurs à la dimension économique des projets.

Le groupe de travail interministériel (GTI) sélectionnera les meilleurs projets qui viseront un objectif d'excellence en matière d'innovation, mais également :

- 🚩 le développement de nouveaux produits ou services présentant des perspectives de marché significatives, bien définies, crédibles et étayées ;
- 🚩 des retombées économiques concrètes (accroissement de chiffres d'affaires, créations de start-up ou de spin-off, création d'emplois) au-delà des seuls résultats en matière de procédés, prototypages, brevets, etc.

...et des investissements d'avenir

Cette importance de l'anticipation de retombées économiques directes des projets s'applique également à l'appel à projets de R&D structurants du programme d'investissements d'avenir. Les projets sélectionnés présenteront « *d'importantes retombées économiques directes sous formes de nouveaux produits, services et technologies* ». Cette dimension économique pourra également « *prendre la forme de retombées indirectes pour le territoire national en termes de valeur ajoutée, d'emplois, d'investissements, de structuration d'une filière ou d'anticipation de mutations économiques* ».

Consulter

- 🚩 [Le cahier des charges du 11^e appel à projets de R&D](#)
- 🚩 [Le cahier des charges de l'appel à projets de R&D structurants](#)

La 8^e journée nationale des pôles de compétitivité : la publication des interventions

La 8^e journée des pôles s'est tenue à Bercy, le 27 janvier 2011 en présence de M. Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire et de M. Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique.



MM. Bruno Lemaire et Emmanuel Berthier (DATAR)
Copyright Ministère Economie, Finances, Industrie



Signature de la charte « Entreprise innovante des pôles » en présence de M. Eric Besson, Luc Rousseau (DGCIS) et Aude Marty (Polinvest). Copyright Ministère Economie, Finances, Industrie.

La plupart des interventions présentées lors de cette journée ont été rendues publiques.

Cette journée a donné lieu à des débats et à de nombreuses réflexions. Treize pôles de compétitivité ont également signé la charte « [Entreprise innovante d'un pôle](#) », en présence du ministre Eric Besson, ce qui porte à 48 le nombre de pôles partenaires de cette initiative lancée le 3 juin 2010 sous l'égide du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.



[La 8^e journée nationale des pôles](#)

Politique des pôles de compétitivité : quel impact pour les organismes de la recherche publique ?

En 2010, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a confié la réalisation d'une étude sur « l'impact de la politique des pôles de compétitivité sur les organismes de la recherche publique » au cabinet conseil Erdyn Consultants.

Une synthèse de ces travaux a été présentée aux pôles de compétitivité lors de [la 8^e journée nationale des pôles](#).

En effet, les acteurs de la recherche publique constituant une composante majeure et incontournable des pôles, le MESR a souhaité disposer d'un état des lieux des retombées de la politique des pôles sur ces acteurs. Dans le même temps, il a souhaité disposer de propositions d'actions pour optimiser le fonctionnement du partenariat public / privé au sein des pôles. C'est dans cet objectif qu'Erdyn a réalisé plus de 200 entretiens, dont 180 entretiens approfondis d'acteurs de la recherche (chercheurs, directeurs de laboratoires, responsables d'établissements publics de recherche).

Avec l'appui du groupe de travail interministériel (GTI) chargé du pilotage de la politique des pôles de compétitivité, le MESR va examiner les recommandations formulées par le consultant et définir les pistes d'actions prioritaires.



[Le diaporama de présentation de l'étude par Erdyn Consultants](#)

Les pôles de compétitivité débattent de leur articulation avec leur écosystème local et européen

Lors de la 8^e journée nationale des pôles, une table-ronde a été consacrée « au positionnement et à l'articulation des pôles de compétitivité avec les autres « clusters » régionaux, européens et internationaux ».

Cet échange a été l'occasion pour la DATAR de rappeler que 84 nouvelles grappes d'entreprises ont été retenues en janvier 2011 dans le second appel à projets ; ce qui porte à 126 le nombre total de grappes sélectionnées en 2010 et 2011.

Ces chiffres témoignent de l'intérêt des entreprises et des territoires à s'inscrire dans des dynamiques collaboratives sous toutes leurs formes. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire mobilise une enveloppe d'environ 24 millions d'euros au bénéfice de ces grappes d'entreprises, complétée par des soutiens d'autres ministères, de la Caisse des dépôts et d'OSEO. Le ministère de l'Outre-Mer participe à cette politique à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Des outils méthodologiques pour renforcer le « management » de l'innovation : quel rôle pour les pôles ?

Depuis 2009, de nouveaux travaux de normalisation ont vu le jour au niveau européen dans le champ du management de l'innovation.

Objectif ? Élaborer des outils pratiques permettant aux organisations privées et publiques de mettre en place et d'améliorer leur système de management de l'innovation, mais aussi d'évaluer leur capacité à innover. Une vingtaine de pays de l'Union Européenne participe à ces travaux pour défendre leurs pratiques.

AFNOR a mis en place une commission de normalisation française "Management de l'innovation", chargée de définir les positions de la France sur les thématiques clés de ces travaux :

- management de l'innovation (management collaboratif, management de la créativité...) ;
- management de la propriété intellectuelle ;
- management de l'intelligence stratégique ;
- évaluation du management de l'innovation ;
- services d'accompagnement du management de l'innovation.

Cette commission, animée par Jeanne Jordanov du CNRS, rassemble plus de 80 organisations, actrices de l'innovation et de la recherche (entreprises, organismes de recherche, centres techniques, instituts Carnot, acteurs institutionnels de l'innovation et de la recherche, acteurs régionaux de l'innovation, cabinets conseil en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle, enseignants-chercheurs en innovation, etc.).

Les pôles de compétitivité, en tant qu'animateurs de réseaux territoriaux, ont un rôle clé à jouer dans l'élaboration des futurs référentiels normatifs européens, qui demain deviendront la référence en Europe.

Contact

- Pour participer à ces travaux, contacter Isabelle Lambert, Chef de projet management de l'innovation AFNOR
Tél. : 01 41 62 80 92

Une nouvelle brochure pour aider les PME des pôles à bénéficier de financements privés

Pour assurer la croissance des PME, les pôles de compétitivité encouragent leur participation à des projets collaboratifs de R&D.

Pour transformer les travaux de R&D en succès commerciaux, **un recours plus important aux financements privés est nécessaire**. Réalisée par CapinTech, CDC Entreprises, Polinvest et la DGCIS, cette plaquette présente **les actions communes mises en place par des pôles et les acteurs du financement privé**.





 [Télécharger](#)

 [La brochure](#) (8 pages, format pdf, 800 KO)

1^{er} appel à projets « Equipex » : 52 équipements d'excellence retenus, pour un montant total de 340 millions d'euros

52 projets ont été retenus à l'issue de la « première vague » de l'appel à projets d'équipements d'excellence du programme d'investissements d'avenir, pour un montant de 340 millions d'euros.

-  **260 millions** sont destinés à **l'achat des équipements**. L'enveloppe initiale a été augmentée de 60 millions d'euros de crédits consommables, afin de sélectionner un plus grand nombre de projets.
-  **80 millions d'euros**, issus du placement des dotations non consommables, seront versés aux bénéficiaires des projets pour permettre pendant 10 ans le fonctionnement et l'entretien des équipements.

Quels montants d'aides ?

24 projets recevront un financement compris entre 1 et 5 millions d'euros ; 16 projets entre 5 et 10 millions d'euros. Enfin, 12 projets bénéficieront de plus de 10 millions d'euros chacun.



Quelle répartition géographique ?

32 équipements d'excellence ont été reconnus en Ile-de-France, région qui comprend le plus grand nombre de lauréats suivie par la région Rhône-Alpes (19), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7), Aquitaine (6) et Alsace (5). Les régions Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon obtiennent quatre projets chacune.

Quels secteurs d'activité ?

Le secteur de la biologie-santé est le plus représenté dans cette première vague (15 lauréats, soit 29 % du total) suivi par les nanotechnologies (10 projets, 19 %), l'énergie (9 projets, 17 %), les sciences de l'environnement (8 projets, 15 %) et, à égalité, les sciences humaines et sociales et les sciences informatiques (5 projets chacune, soit 10 % du total).

 [Consulter](#)

-  [Le site Internet des investissements d'avenir](#)
-  [Le site Internet de l'Agence nationale de la recherche \(ANR\)](#)

▪ PCRDT

Les appels à projets « régions de la connaissance » : une opportunité pour les pôles de compétitivité de renforcer leurs actions de coopérations transnationales.

Depuis 2008, l'Union européenne lance tous les ans des appels à projets visant à renforcer la coopération transnationale entre les « clusters » régionaux de recherche.

Définir un plan d'actions conjointes

Le programme « Régions de la connaissance » du 7^e PCRDT finance ainsi le rapprochement des « clusters » européens autour d'une thématique porteuse. Les consortia sélectionnés ont pour objectifs de faire un état des lieux de leurs capacités de recherche respectives, de définir un plan d'actions conjointes comprenant notamment des mesures visant l'identification de projets communs de R&D, la coopération internationale, la mobilité des chercheurs entre l'industrie et la recherche publique. Toutefois, le financement des actions conjointes du plan n'est pas prévu par l'appel à projets mais certaines actions d'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action peuvent constituer des dépenses éligibles.

Doté de 18 M€, l'appel 2011 était consacré aux systèmes de transports « verts ». Une dizaine de pôles de compétitivité français a déjà participé à ces projets d'une durée de 36 mois.

Le prochain appel 2012 sera lancé dans le courant de l'été 2011.

 Consulter

 [Le site Internet du programme Régions de la connaissance du 7^e PCRDT](#)

▪ PARTENARIAT INTERNATIONAL

Une cinquantaine d'actions à l'international : c'est le fruit des accompagnements lancés par la DGCIS et Ubifrance dans le cadre de la convention de 2009.

Afin de renforcer le soutien à l'international des pôles de compétitivité, la DGCIS a signé une convention triennale avec Ubifrance en janvier 2009.

L'objectif est d'accompagner les pôles et leurs membres à l'international grâce aux services d'Ubifrance.


Une cinquantaine d'actions menées en 2009 et 2010

En 2009, 17 actions à l'international grâce aux missions collectives de pôles et aux rencontres de partenariat technologique ont permis à plus de 300 entreprises et laboratoires d'être accompagnés. En 2010, 30 actions à l'international ont été mises en œuvre avec plus de 400 entreprises et laboratoires accompagnés sur huit filières différentes.

Une trentaine d'actions nouvelles en 2012

Le programme 2011 de cette convention prévoit une trentaine d'actions, avec un effort accru en direction des PME des pôles de compétitivité à travers les rencontres de partenariat technologique. Chacune des actions est évaluée à l'issue de la mission, puis à moyen et à long termes afin de mesurer les retombées concrètes générées par les missions organisées dans ce cadre.

Consulter

-  [Les missions collectives prévues en 2012](#)
-  [Les rencontres de partenariat technologique prévues en 2012](#)

REPÈRES

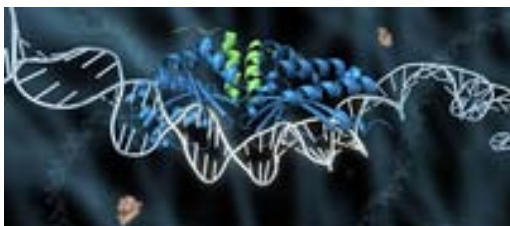
13 C'est le nombre de plates-formes d'innovation financées dans le cadre du premier appel à projets.

FOCUS PROJET ABOUTI

▪ SANTÉ

Ingenis : de nouvelles thérapies grâce aux progrès de l'ingénierie des génomes

Le projet de R&D collaboratif INGENIS (INGénierie GENomique pour les Industries de Santé), l'un des premiers labellisés par le pôle de compétitivité mondial [Medicen Paris Region](#) en 2005, a bénéficié d'une aide dans le cadre d'un appel à projets du fonds unique interministériel (FUI).



Modélisation d'une méganucléase se fixant à la séquence spécifique d'ADN qu'elle reconnaît. Copyright Collectis.

De nombreuses attentes pour l'utilisation des gènes à des fins thérapeutiques

La génétique est devenue incontournable dans les nouvelles stratégies thérapeutiques mises en œuvre, mais de nombreux efforts doivent encore être réalisés notamment pour améliorer son usage. Ainsi, aujourd'hui, lorsqu'on insère un gène dans le génome (1) d'une cellule, pour faire de la thérapie génique par exemple, cette insertion est généralement faite de façon aléatoire. Le gène inséré peut alors ne générer aucune réaction ou au contraire interférer avec d'autres gènes, en perturbant le bon fonctionnement de l'organisme. Cela a été par exemple le cas des deux bébés-bulle ayant développé des leucémies (2).

Vers de nouvelles méthodes thérapeutiques plus efficaces

Le projet Ingenis avait pour objectif de démontrer diverses applications de « l'ingénierie des génomes » (3), c'est-à-dire un ensemble de techniques capables d'effectuer des modifications ciblées et contrôlées des gènes avec des outils précis. Ces techniques utilisent des « méganucléases » qui permettent de couper l'ADN de façon très précise, en général à un endroit unique du génome concerné. En utilisant « l'ingénierie des génomes », on peut contrôler le point d'insertion du gène et par conséquent le choisir de façon à être sûr de ne pas entraîner de perturbations.

Les retombées dans le domaine de la santé sont très prometteuses. Elles permettent par exemple de développer puis de tester des technologies de modification du génome :

- pour restaurer le fonctionnement du système immunitaire,
- pour transplanter des cellules dans le cœur, après des accidents cardiaques,
- pour la génération d'anticorps, candidats médicaments.

In fine, Ingenis devrait ouvrir la voie à de nouvelles thérapies, notamment dans le domaine de la guérison de maladies génétiques ou dans la conception de nouvelles approches antivirales.

(1) Génome : l'ensemble des caractéristiques génétiques d'un individu ou d'une espèce inscrites dans son ADN.

(2) En 1999, ces bébés bulle avaient subi pour la première fois la thérapie génique, ce qui avait déclenché la leucémie.

(3) Selon la société Collectis, l'ingénierie des génomes permet de modifier les génomes d'une manière très précise et contrôlée. Trois approches principales permettent l'insertion, l'inactivation ou la correction d'un gène donné, avec de nombreuses applications en recherche, en agrobiotechnologie et en santé humaine.

Des partenaires aux compétences complémentaires

La réussite du projet Ingenis doit beaucoup à la synergie entre les différents partenaires qui ont su mutualiser leurs compétences à chaque étape, pendant les cinq années de leur collaboration.

Le programme a regroupé trois PME innovantes :

- **Collectis**, coordonnatrice du projet est une entreprise championne mondiale en ingénierie des génomes, qui applique son expertise à de nombreux domaines, dont la recherche biologique et la thérapeutique humaine ;
- **Myosix** est une entreprise de biotechnologie innovante, spécialiste des nouvelles technologies de thérapie cellulaire ;
- **Eucodis** est une entreprise de production d'enzymes pour l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies et le secteur du diagnostique ;

ainsi que des partenaires académiques **l'Inserm (U768, U633)** et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (Hôpital Saint Louis).



Les équipes de Collectis Bioresearch mettent au point les produits à destination de la recherche académique et industrielle. Copyright Collectis.

Des retombées scientifiques déjà perceptibles

Ce projet a ouvert la voie à plusieurs développements visant notamment :

- le traitement d'une classe de déficit immunitaire grave. En rétablissant un système immunitaire fonctionnel grâce à la compensation de la mutation génétique responsable de la maladie, on permet à des malades de vivre normalement ;
- la validation d'outils industriels pour la mise au point de médicaments ;
- une gamme de produits à destination de la recherche académique et industrielle, déjà commercialisée. Collectis bioresearch propose aux chercheurs du monde des sciences de la vie d'utiliser de façon simple ces technologies sophistiquées en les commercialisant sous forme de kits prêts à l'emploi.

Ingenis a par ailleurs donné lieu au dépôt de 3 brevets et à 6 publications scientifiques dans des revues à comité de lecture.

Les répercussions économiques

Le projet a également abouti à la création par essaimage d'Eviagenics, PME parisienne dont l'activité est centrée sur la mise en oeuvre de cellules issues du programme, pour générer de nouveaux anticorps candidats médicaments.

Grâce à ce projet, Collectis, sa filiale Collectis bioresearch, Myosix et Eviagenics pourront commercialiser, à terme, de nouveaux produits.

 Voir aussi

- [Le communiqué de presse du pôle Medicen du 17 décembre 2010](#)

(3) Selon la société Collectis, l'ingénierie des génomes permet de modifier les génomes d'une manière très précise et contrôlée. Trois approches principales permettent l'insertion, l'inactivation ou la correction d'un gène donné, avec de

VIE DES PÔLES

▪ PARTENARIAT EUROPÉEN

Le pôle Atlanpole Biothérapies fédère des pôles européens autour de l'ingénierie tissulaire et de la médecine régénérative

Sous la coordination du pôle [Atlanpole Biotherapies](#), spécialisé dans les domaines innovants de la santé et du diagnostic, huit régions européennes créent un consortium pour renforcer leur avantage concurrentiel en matière d'ingénierie tissulaire ⁽¹⁾ et de médecine régénérative ⁽²⁾.



Les partenaires du consortium TERM. Atlanpole Biotherapies

Ces thérapies innovantes ouvrent de nouvelles perspectives dans le traitement de maladies graves telles que le cancer, le diabète, les maladies d'Alzheimer ou de Parkinson. Elles sont reconnues simultanément comme sources d'avancées médicales et de croissance économique significative pour l'Europe. De nombreux défis doivent toutefois être relevés, tant en termes technique, légal ou encore éthique, dans un environnement compétitif important face à l'Asie et aux États-Unis.

Afin de développer ces opportunités, 14 partenaires (pôles, « clusters » et régions) issus de 8 pays d'Europe, se sont organisés avec le soutien de la Commission européenne. Ils ont lancé le projet « TERM » (Tissue Engineering and Regenerative Medicine) qui vise à favoriser les collaborations entre les acteurs de la R&D des différentes régions impliquées dans ces thérapies. Plusieurs outils seront créés, puis déployés, pour mettre en valeur toutes les forces régionales, partager les meilleurs pratiques, développer des programmes interrégionaux avec des objectifs communs, et suggérer les instruments financiers les mieux adaptés à ces réalisations.

Le premier plan d'action sera présenté à la fin de l'année 2011. Il servira de base aux activités du consortium qui devront répondre aux attentes des industriels et des instituts de recherche.

 En savoir plus

 [Le site Internet du pôle Atlantic Biothérapies](#)

 Contact

 [Agnès Kammoun, coordinatrice du projet TERM](#)

(1) Ingénierie tissulaire : utilisation de matériaux spécifiques associés à des éléments biologiques comme les cellules pour soigner des tissus endommagés.

(2) Médecine régénérative : utilisation de cellules-médicaments ou de gènes-médicaments pour régénérer des organes déficients ou malades chez le patient

Le pôle Techtera lance une cartographie des savoirs rares des textiles techniques

La réalisation d'une cartographie des savoir-faire rares et des machines des acteurs des textiles techniques de la région Rhône-Alpes par le pôle Techtera entre dans sa phase opérationnelle.



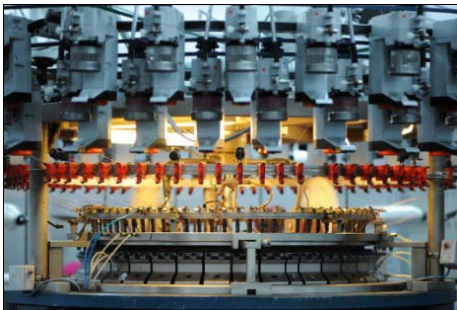
Soutenir et accroître le dynamisme de la filière en matière d'innovation

L'objectif est double. Il s'agit tout d'abord d'identifier et de mieux connaître les compétences rares et mobilisables au sein de la filière, au service de l'innovation, pour les PME notamment. Ensuite, il convient d'optimiser le réseau et formaliser la méthodologie du pôle pour développer de nouvelles coopérations. En un mot : renforcer la structuration de la filière pour soutenir et accroître son dynamisme en matière d'innovation.

Cette cartographie offrira à terme une sorte de « bourse » aux composants des projets de R&D. Cela permettra à une PME qui se lance dans un projet, de connaître les ressources existantes dans la filière et de s'appuyer sur elles.

Le travail a débuté au dernier trimestre 2010. Il va se poursuivre durant deux années.

Première étape, en 2011, avec la conception et la production de cette cartographie numérique.



L'un des nombreux métiers à tisser d'un spécialiste de la maille, l'entreprise Bel Maille. Copyright Laurent Cerino/Techtera.

Un questionnaire sera administré aux acteurs de la filière. Il permettra entre autres de déceler les compétences rares ou émergentes.

En parallèle, des entretiens seront conduits avec ceux qui seront pressentis pour jouer le rôle de relais dans la mise à jour et l'animation de la cartographie. Deux impératifs qui garantissent son dynamisme et sa pérennité.

Cette période de conception s'achèvera avec la mise en ligne d'un espace internet de mise en relation, permettant aux entreprises et aux acteurs de la filière d'entrer en contact les uns avec les autres et de nouer des collaborations s'appuyant sur leurs complémentarités.

Seconde étape en 2012, avec un programme de travail destiné à parachever le portefeuille d'expertises créé l'année précédente.

Celui-ci se concentrera sur le pilotage des connaissances « collaboratives » développées par Techtera depuis sa création, en 2005. Les savoir-faire du pôle en matière d'émergence de l'innovation et d'accompagnement des projets de R&D seront modélisés. Un kit collaboratif sera créé et mis en ligne sur un site internet dédié à l'accompagnement des projets et réservé aux adhérents de Techtera. Une véritable plate-forme collaborative virtuelle, animée par un réseau de consultants agréés par le pôle.

Le pôle PASS engage des coopérations concrètes avec les pays méditerranéens producteurs de plantes aromatiques

Le pôle **Parfums Arômes Senteurs Saveurs (PASS)** a entrepris un effort de coopération transméditerranéenne accru afin de développer l'approvisionnement en matières premières de la filière aromatique et cosmétique, et de mieux valoriser les ressources naturelles de nos régions.

En effet, le bassin méditerranéen dispose d'une flore aromatique et médicinale particulièrement riche et diversifiée, avec des niveaux variés d'expertise pour leur exploitation, source de collaborations fructueuses entre les acteurs locaux.

Une première étape a été franchie avec le lancement d'un congrès international annuel sur les plantes aromatiques et médicinales au Maroc en 2009, puis en Tunisie en 2010.



Signature d'un partenariat le 12 novembre 2010 entre Monsieur Han-Paul Bodifée, Président du Pôle PASS, et Monsieur Rachid Chemli, Président de l'Association Tunisienne des Plantes Médicinales.
Copyright : Pôle PASS

L'objectif est de développer les échanges entre les professionnels de la filière. Outre les conférences et ateliers, des rendez-vous ciblés sont organisés à cette occasion pour favoriser les contacts directs et déboucher sur des partenariats concrets entre les entreprises.

Des conventions de partenariat ont également été signées avec les acteurs-clés de ces deux pays. La perspective est d'intensifier à terme cette coopération pour faire émerger une Fédération méditerranéenne des plantes aromatiques et médicinales regroupant tous les acteurs du bassin méditerranéen, depuis la production des plantes jusqu'au produit fini, en passant par leur transformation industrielle.

La création d'une dynamique sectorielle de cette envergure pourrait offrir des perspectives de développement particulièrement intéressantes, alors que le marché des produits naturels connaît une croissance continue depuis plusieurs années.

Axée sur la recherche et le développement économique, cette structure fédératrice aura pour objectifs :

- Le développement des connaissances sur la biodiversité méditerranéenne.
- La recherche pluridisciplinaire sur les plantes aromatiques et médicinales, incluant l'ethnobotanique, les procédés d'extraction et de transformation des matières premières naturelles, les techniques de screening biologique des extraits naturels.
- L'intensification des échanges économiques entre les acteurs des deux rives de la Méditerranée.
- La formation des acteurs aux enjeux de la filière depuis les aspects agronomiques jusqu'à ceux de la normalisation et de la réglementation.

L'ambition est de structurer cette démarche dès 2011, autour d'un premier noyau d'acteurs majeurs du bassin méditerranéen.

Contact

- **Philippe Claud**, Délégué général du pôle PASS

 Consulter les archives [<http://competitivite.gouv.fr/lettre-d-information-55.html>]

 S'inscrire [<http://competitivite.gouv.fr/>]

Mentions légales

Cette lettre d'information est une publication de la DGCIS et de la DATAR

Adresse : 8, rue de Penthièvre 75 008 PARIS

-  Directeur de la publication : Patrick Crézé
-  Rédactrice en chef et rédaction : Martine Maillard
-  Comité de rédaction (par ordre alphabétique) : Delphine Abramowitz, Rémi Arquevaux, Véronique Barry, Nicolas Daubresse, Nicole Dechervois, Emma Delfau, Ana Dujmovic Blua, Aurélie Faitot, Arnaud Lafont, Fabienne Ragache, Laetitia Tailliez, Thierry Vautrin et tous les pôles de compétitivité associés
-  Conception et réalisation : **Stratis**
-  Photos : **Stratis**, Ministère Économie Finances Industrie, Collectis, Pôles de Compétitivité Atlanpole Biotherapies, Vitagora, PASS et Techtera (Laurent Cerino), X

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/1978, dite informatique et libertés, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Ce droit de rectification pourra être exercé en nous écrivant ou en suivant ce lien. Afin de respecter la protection de votre vie privée et de vos données personnelles, la DGCIS et la DATAR s'engagent à ne pas divulguer vos informations personnelles à d'autres sociétés à des fins d'utilisations par celles-ci. Nous ne faisons aucune utilisation de vos adresses courriels en dehors de l'envoi de la lettre d'information.

Pour toute demande : <http://competitivite.gouv.fr/contact-9.html>

Datar



dgcis
direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services